

## **ANNEXE I : SECURITE DANS LES LABORATOIRES**

**Des mesures de sécurité lors des travaux de laboratoires s'imposent en raison :**

### **1- des risques biologiques**

**La nature des produits humains étudiés dans le cadre des apprentissages professionnels : sérum, sang, plasma, selles, expectorations...sont fournis par les centres hospitaliers et le centre de transfusion sanguine et peuvent être contaminants.**

### **2- des risques chimiques :**

**la toxicité des réactifs utilisés : nombreux sont les poisons, les neurotoxiques et les agents mutagènes.**

**3- des risques physiques : risque d'électrocution : appareillages sous tension ;  
risques de projections : gaz comprimés, centrifugeuses.**

**Les gestes professionnels à acquérir pour la prévention des risques son enseignés progressivement tout au long de la scolarité. Toutefois certaines mesures fondamentales doivent être connues et respectées :**

### **Prévention individuelle :**

**1- Le vêtement de travail obligatoire est la blouse blanche. Les chaussures doivent couvrir les orteils.**

**2- Lors des travaux d'hématologie, le port d'une blouse jetable, à poignet de coton est obligatoire. Afin de limiter les risques de contamination, cette blouse devra être déposée dans les casiers individuels réservés à cet usage.Elle sera décontaminée par autoclave dans le service toutes les cinq semaines puis jetée. En aucun cas, on ne la portera en dehors du Service.**

**3 - Une blouse coton manche longue est fournie aux élèves en début de cycle (première STL biotechnologies, première année de BTS) .Elle est sous leur responsabilité.Elle est réservée à leur usage personnel dans le cadre des travaux de microbiologie.Elle est autoclavée au lycée avant chaque congé, puis lavée par la famille lors des congés.**

#### **4 – Lavage des mains**

**A la fin de chaque séance de travaux pratiques, les élèves devront se laver soigneusement les mains avec du savon.**

#### **4-Interdiction formelle de pipeter avec la bouche :**

**il doit être utilisé une poire d'aspiration ou tout autre système convenable.**

#### **5-Protection des mains :**

**Il est exigé le port de gants chirurgicaux à usage unique pour toute manipulation de produits biologiques ou animaux. Le prélèvement effectué, retirer les gants et les jeter à la poubelle destinée à cet usage, avant de toucher les microscopes, les cahiers, les crayons, les poignées de porte et autre matériel collectif dont l'usage habituel ne demande pas de protections particulières.**